

Date de convocation : 18 juillet 2023

Date d'affichage : 18 juillet 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 22 JUILLET 2023

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI BATAILLE, Maryline MARTIN, Benjamin HUE, Olivier BRAULT, Nicole JOUIN

Excusés : Sabrina POISSON, Karine LEROY, Sylvain LHOTELLIER, Gérard TAPIN, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Leonard GAILLARDON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Choix architecte projet rénovation FRICHE
- Questions diverses

CHOIX ARCHITECTE PROJET RENOVATION FRICHE

Délibération n° 2023/07/13

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de La Friche commerce – habitat a été effectuée auprès de 3 architectes.

1^{er} phase : mission de base (diagnostic, démolition)

2^{ème} phase : étude de faisabilité

Le seuil des honoraires étant estimé inférieur à 40 000€HT pour chaque phase la collectivité est dispensée de procédure des mesures de publicité et de mise en concurrence imposées par le code des marchés publics.

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie pour analyser les offres.

ARCHITECTES	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL PROJET phase 1 + phase 2
Jean Philippe LAQUAINE 50200 Coutances	Délais 22 semaines. Mission de base : 25 415 €HT Missions complémentaires (Diagnostic – OPC) : 4 975€HT Total phase 1 : 30 390€HT	Délais 14 semaines Mission de base : 9 610€ HT Total phase 2 : 9 610€HT	Mission de base : 35 025€HT Missions complémentaires : 4 965€HT Total général 39 990€ HT
L'Archiviolette 14000 Caen	Délais 15 semaines Mission de base : 22 500€HT Missions complémentaires 8 500€HT Total phase 1 : 30 527.50€HT	Mission de base : 16 250€ HT Total phase 2 : 16 250€HT	Mission de base : 38 277.50€HT Missions complémentaires : 16 250€HT Total général 46 777.50€ HT
Lab Architecture 35780 La Richardais	Délais 56 semaines Mission de base : 34 576 €HT Missions complémentaires 2 720€HT Total phase 1 : 37 296€HT	Délais 17 semaines Mission de base : 5 410€HT Missions complémentaires 11 150€HT Total phase 2 : 16 560€HT	Mission de base : 39 986€HT Missions complémentaires : 13 870€HT Total général 53 856€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur LAQUAINE qui est la plus en concordance avec les attentes du Conseil Municipal et la moins disante et autorise Madame le Maire à signer la proposition d'honoraires et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Au sujet de la location du local commercial occupé par Madame Morgane FERON Esthéticienne

Rappel de l'historique : Madame le Maire rappelle qu'un bail précaire (d'une durée de 3 ans) a été signé au 1^{er} Novembre 2022 avec Madame FERON, ce bail prévoyait une location de 300 euros mensuel. Afin d'aider le démarrage de cette activité Madame FERON a bénéficié de la gratuité des loyers de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.

Le mardi 04 juillet Madame FERON a demandé par texto que son loyer soit diminué de 200 euros car ayant réduit son activité à Marchésieux de 2 journées cela faisait assez élevé. Avant de répondre à cette demande Madame le Maire a organisé une rencontre le jeudi 13 juillet 2023 à 17h avec Madame FERON afin d'examiner plus précisément la situation.

Le lundi 17 juillet à 18h30 il a été organisé une réunion dans son local avec Madame Fanny GIRARD afin de trouver une solution pour mutualiser les coûts des locaux avec la coiffeuse qui était d'accord de déménager et sous condition de prévoir 2 entrées indépendantes (ce qui était réalisable rapidement).

Cette solution n'a pas été retenue par Madame FERON qui a jugé que le local serait trop petit pour exercer son activité (même si ce local est plus grand que celui qu'elle utilise à Créances) et confirme sa demande de rester dans ses locaux et de réduire de 200 euros le loyer.

Conscient de la nécessité d'accompagner le développement de cette activité et par ailleurs au regard de l'équité avec les loyers demandés dans les différents locaux commerciaux de la commune le Conseil Municipal lors du dernier conseil a proposé de baisser le loyer de 100 euros par mois, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Sachant qu'avant ce n'était pas possible pour des raisons juridiques.

Madame le Maire informe les membres du conseil que Madame FERON n'accepte pas cette proposition, qu'elle a déposé le 20 juillet 2023 une lettre de résiliation de bail qui prendra effet le 20 septembre 2023. Elle préfère conserver son activité à temps partiel à Créances et poursuivre son activité à Marchésieux à domicile.

VU, pour être affiché le 25/07/2023 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales
Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.